

L'école doit-elle organiser des contrôles anti-drogue ?

En France, la nouvelle présidente de la région Ile-de-France veut permettre les tests salivaires dans les écoles. En Belgique, des contrôles de police sont organisés par certaines directions.

L'école est-elle le lieu pour organiser le contrôle de la consommation de drogue chez les jeunes ? La nouvelle présidente de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse (Les Républicains), se fait fort d'autoriser les tests salivaires dans les lycées. C'est le proviseur qui devrait l'organiser. Pour des raisons légales, il ne pourrait leur imposer de le faire. Dès lors, ceux qui refuseraient de s'y soumettre seraient considérés comme positifs, selon le projet de l'ex-ministre française de l'Enseignement supérieur. C'est la consommation de cannabis chez les mineurs qui est particulièrement visée.

En Belgique, les tests salivaires ne sont pas à l'ordre du jour. Mais depuis 2006, une circulaire dite « P.L.P. 41 » renforce la collaboration entre police et écoles. Les directions ont la possibilité de faire appel à la police locale pour organiser des fouilles anti-drogue. Selon les derniers chiffres disponibles auprès du ministère de l'Intérieur, en 2012, ce sont 157 opérations de ce type qui ont eu lieu dans les écoles du Royaume. Elles mettent en scène une vingtaine de policiers et des

chiens renifleurs.

Cette présence du sécuritaire et du répressif au sein des institutions éducatives interpelle. « L'école perd sa fonction éducative pour se transformer en police. C'est dramatique », estime Antoine Boucher, porte-parole d'Infor-Drogues. Qui met en doute les résultats obtenus : « En Belgique, les opérations coups de poing dans les écoles nécessitent une débauche de moyens pour des résultats ridicules. Dans la plupart des cas, les policiers repartent avec deux grammes de cannabis... Il y a en réalité très peu de drogue dans les écoles. »

Effets secondaires

Les effets secondaires de ces interventions, quant à eux, seraient nombreux : sentiment d'être stigmatisé, confiance en l'école sapée. « On n'a rien à y gagner. Certains établissements ont inscrit dans leur projet d'établissement que des fouilles anti-drogue auraient lieu pendant l'année. C'est d'une bêtise absolue. On va développer des stratégies d'évitement chez ceux qui consomment une drogue. Mais les motifs pour lesquels ils se droguent ne disparaîtront pas. Et si on

les pince, on va faire quoi ? Les mettre dehors ? L'école est là pour éduquer. Ceux qui ont des problèmes vont être encore plus enfoncés », déplore Antoine Boucher. Par ailleurs, contrôler tout le monde sous prétexte qu'il existe une suspicion à l'encontre de l'un ou l'autre élève seulement est non seulement contre-productif, mais aussi illégal, insiste-t-il.

En France, le projet de Valérie Pécresse vise, dit-elle, à faire prendre conscience aux parents de la consommation de drogue de leurs enfants. Cet argument fait grincer des dents Antoine Boucher : « Mais que vont faire les parents si l'école elle-même ne sait pas quoi faire ? Il y a fort à parier qu'ils repro-

duisent ce que la société fait avec les personnes qui se droguent : punir. »

Par ailleurs, estime le psychopédagogue Bruno Humbeeck (lire ci-contre), il faut prendre garde à ce que l'école ne devienne pas la police des familles en les culpabilisant de ne pas avoir mené à bien leur tâche éducative. De tels dispositifs brouillent les cartes : l'école joue la police et ce n'est pas souhaitable. ■

CORENTIN DI PRIMA

L'EXPERT

« Le lien de l'apprentissage serait mis à mal »

Bruno Humbeeck est psychopédagogue. Il juge que si les directions d'écoles en venaient à organiser des tests anti-drogue, elles assumeraient un rôle qui n'est pas le leur.

Que des directions d'écoles aient les moyens de pratiquer des tests anti-drogue pour, le cas échéant, envoyer les résultats de ceux-ci aux parents d'élèves, comment jugez-vous cela ?

Il faut, je pense, s'interroger sur la finalité d'une telle proposition. Pour moi, celle-ci est sécuritaire. Et c'est dangereux. Outre que les écoles ne sont pas demandeuses, elles risquent avec de tels tests d'être mises à mal dans leur ancrage, d'être déconnectées de leur communauté éducative. Cherchant à se protéger de leur environnement, elles se replieraient en quelque sorte sur elles-mêmes. C'est le scénario des écoles-bastions, qui sous prétexte de se protéger de leur environnement, rejettent ou humilient.

La perception que les élèves ont des écoles pourrait changer. Est-ce que cela mettrait à mal le lien de confiance entre eux et les enseignants dont on dit qu'il est central en éducation ?

D'avantage que le lien de confiance, le lien d'apprentissage. C'est-à-dire que le corps enseignant, si les écoles se mettent à jouer un rôle sécuritaire, n'aurait plus la même capacité à susciter le plaisir et l'envie d'apprendre. Son identité serait brouillée, se confondrait avec celle de la police. Idéalement, chacun doit rester dans son rôle : les enseignants, les éducateurs, les familles... Jouant un rôle de police, l'école culpabiliserait en outre également les familles. Avec ces tests, ce qui serait sous-entendu entre les écoles et les familles, c'est que les secondes n'ont pas mené à bien leur tâche éducative. Les écoles n'ont pas à faire cela, à tout régler, à tout gérer, ce n'est pas leur rôle.

La drogue à l'école, et en particulier le cannabis, peut pourtant nuire fortement aux apprentissages...

Oui. C'est ce qu'on appelle le syndrome amotivationnel. Les élèves qui consomment du cannabis ne sont plus forcément capables de régler leurs problèmes, ils diffèrent. Cela joue évidemment sur les apprentissages. Une consommation n'est pas toujours problématique. Mais prise dans ce contexte-là, avec, en arrière-fond, du décrochage scolaire, elle l'est.

De multiples initiatives existent dans une série de pays pour lutter contre la consommation de drogues par les adolescents. Quelles sont celles qui fonctionnent le mieux ?

De façon générale, ce sont les initiatives qui prennent la problématique de façon globale, en considérant l'adolescent, le produit et le contexte de la consommation. Avec ces tests anti-drogue, Valérie Pécresse propose une solution simplifiée qui n'a pas le mérite de considérer la problématique dans sa globalité, de mettre en évidence le sens qu'une consommation a pour un jeune.

En Belgique, la police organise parfois des opérations anti-drogue au sein des établissements scolaires ?

Qu'en pensez-vous ?

Je n'y suis pas opposé lorsque, par exemple, il s'agit de lutter contre un trafic de drogue, de rappeler la loi. Au moins, les identités de chacun sont respectées. Le côté systématique de ce genre d'opérations pourrait être plus dérangent. On verserait alors de nouveau vers une finalité sécuritaire qui éclipserait le reste. ■

M.C.